

des phénomènes économiques, des lois du marché, des conditions de travail, de la fortune privée ou publique se désintéressera-t-elle du sort de son prochain ; la lumière ne manquera pas à son intelligence, mais la bonté, la servabilité manquera à son cœur ; de moins la science qu'il possède n'est point descendue des hauteurs, elle ne s'est pas humanisée. Non qu'elle soit inutile, mais elle est insuffisante.

Le sens social ne se confond pas avec une charité mal entendue.

Tous ceux qui ont le sens social possèdent bien, le croit, la belle vertu de charité, mais tous ceux qui ont le sens social ne sont pas charitables, n'est pas le sens social.

Ainsi, certaines amonnes peu intelligentes s'occupent plutôt de nourrir la misère que de la guérir. Certaines institutions aident comme résultat d'empêcher un abus plutôt que de l'empêcher.

C'est bien d'ouvrir une crèche pour recevoir les tout petits ; parfois cela s'impose, le malheur est que les mères n'auroient que plus de facilité pour se rendre à l'usine et par suite laisser leur ménage à l'abandon.

C'est bien de recueillir un vieillard ou un orphelin dans un asile, cette forme d'assistance est souvent nécessaire, dans ce cas elle s'impose et toute critique serait injuste, mais en général, qu'on se demande d'abord si ce vieillard ne serait pas mieux au milieu de sa famille, entouré par leur affection, les soins par ses conseils et si cet enfant ne grandirait pas mieux dans la paix des champs, apprêtant un métier pratique.

Qu'est-ce que l'erreur ? D'une insuffisante éducation de la charité. Elle a toujours à combattre, à se perfectionner. Adresser son charité de ce temps et si on compare à celle des siècles passés, autres les secours qu'il y avait. Comme le zèle, d'après S. Thomas, entraîne la charité sans se distinguer d'elle, ainsi le sens social couronne cette même vertu. Il tend ses regards sur tant d'infortunés entassés par la révolution, par les progrès mêmes de la science, par les formes nouvelles de l'industrie et la presse d'y trouver un remède.

En définitive le sens social, c'est la charité dans sa plénitude, la charité toujours la même par son principe, toujours diverse par ses applications, la charité d'aujourd'hui avertie des misères, des périls d'aujourd'hui, sachant que des dangers nouvelles appellent des méthodes nouvelles et les trouvant parce qu'elle les a cherchées.

H.-J. LEROY.

LES AMÉLIORATIONS de la Loi des Retraites

C'est voté, à l'unanimité, par la Chambre des députés. Le Sénat approuvera sans doute. Donc, nous pouvons espérer que le régime des retraites ouvrières sera prochainement le suivant.

Dès que la loi sera mise en vigueur, les ouvriers âgés de 60 ans pourront être admis à jouir de leur retraite, pourvu qu'ils aient cotisé le versement de 3 francs 1/2 pendant 10 ans.

Si, pour une cause ou une autre, ces versements n'ont pas été faits, l'ouvrier pourra se libérer en apportant pour 5 francs de cotisations-retraites sur sa carte.

Qu'on touchera la retraite, dans ces conditions ?

— La somme de 101 fr. 60 par an. — Si l'ouvrier a 65 ans, naturellement sa retraite sera plus forte.

— L'ouvrier pourra toujours demander la mise à la retraite par anticipation, dès l'âge de 55 ans. Mais, évidemment, sa retraite annuelle sera alors plus réduite.

Le taux de la retraite s'élèvera en proportion du nombre d'années qu'on aura cotisées.

Celui qui commence à verser à l'âge de 55 ans aura à 60 ans une retraite de 111 fr. Celui qui aura commencé à 50 ans, aura 123 francs ; à 45 ans, 138 fr., etc.

Enfin, supposez un adolescent qui commence à cotiser à l'âge de 15 ans, jusqu'à 18 ans, il versera chaque année 4,50, soit 22,50. Depuis cet âge jusqu'à 50 ans, il versera chaque année 9 fr. — moins les deux années de service militaire qui comptent comme s'il avait versé. Cela fait 40 versements à 9 francs soit 360 fr. qui s'ajoutent aux 22 fr. 50 d'avant 18 ans, soit un total de 382 fr. 50.

Moyennant cette dépense échelonnée sur un espace de 47 ans, cet ouvrier à partir de 60 ans jusqu'à la fin de sa vie, touchera une rente d'environ 400 fr. Et s'il attend jusqu'à 65 ans pour demander la liquidation, sa rente sera de 496 fr. environ, soit près de 500 francs.

Ajoutons que, chaque naissance d'enfant, constatée à l'état civil compte pour une année dans l'évaluation de la retraite.

De plus, l'assuré, homme ou femme, qui aura élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, verra sa retraite augmentée de 10 francs par an à 60 ans.

On voit que la loi des retraites sera sérieusement améliorée par ces changements.

LE SYNDICALISME au Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

Deux membres de l'Action populaire, MM. Plantier et Kollen, ont exposé nos idées sur le syndicalisme au Congrès des Catholiques du Nord.

Le mercredi 23 novembre, M. l'abbé Plantier parla, le matin, du syndicalisme anti-chrétien et le soir, du groupement professionnel chrétien. Il montra que si bien des gens n'ont que de la défiance à l'égard du syndicalisme, c'est qu'on a fait de cet instrument de pacification une arme de représailles sociales. On a voulu et on veut encore, par le syndicalisme, arriver à la ruine de la société, à l'abolition de la propriété, à la nationalisation des moyens de production. Pour ce faire, on renversera

les barrières : la religion, l'armée, la famille, ont légalement été violées. En présence de cette situation, quel sera le devoir des catholiques ? Ce sera d'abord de la masse ouvrière par le syndicat chrétien. Le droit syndical est un droit naturel, imprescriptible. Chercher à supprimer ce droit serait criminel et punitif à la fois. Il faut simplement empêcher les abus en formant des hommes qui auront la confiance de leurs camarades pour diriger les syndicats et qui, par leur esprit chrétien, dirigeront la force syndicale dans les voies de la justice.

Le mardi 25, à la séance générale du soir, M. l'abbé Kollen exposa quelle devait être la tâche sociale des catholiques. Dans la société désorganisée, la mission de l'Eglise n'est pas seulement d'admoner et de compatir, mais aussi de restaurer et de réorganiser. L'action sociale s'implique dans l'activité des causes de la misère, et il est nécessaire de leur ouvrir de la solidarité, comme une forme d'action où la charité se manifeste supérieurement, où la bienfaisance se multiplie et se renforce.

Non contents de s'attaquer à des misères et des souffrances palpables, à des faits concrets, tangibles, les causes de la misère, l'œuvre sociale cherche à faire disparaître la cause même du mal, sauvant ainsi de ses ravages non l'individu isolé, mais la collectivité, la société.

Aujourd'hui et œuvre sociale ne peuvent être séparées, ce sont les deux impératifs de l'éternelle charité.

La mission de l'Eglise est de trouver un merveilleux champ d'action dans le syndicat, groupant pour l'étude et la défense de leurs intérêts ceux à qui la communauté de professions donne une communauté de labeur, de soucis et d'espoirs ; c'est un ordre naturel, et dans la pensée corporative qui s'affirme de plus en plus, les catholiques doivent voir l'obédience à une loi éternelle.

D'ailleurs, Pie X recommandait récemment aux catholiques de reprendre, avec les vrais restaurateurs de l'ordre social, les organismes détruits par la Révolution et de les adapter dans la même esprit qui les inspira aux conditions nouvelles par la Révolution contemporaine.

« Seul le syndicalisme a esprit chrétien peut faire renaitre la paix sociale, ayant puisé dans le catholicisme la force morale, la puissance éducative sans lesquelles il ne peut être qu'une négation anarchique. »

Ayant fait dans les revendications populaires le geste de justice et de vérité, les catholiques peuvent travailler hardiment à les exaucer sans recourir aux sophismes révolutionnaires qui flattent l'orgueil et l'envie des masses sans rien sacrifier de la doctrine qui est leur lumière sur les folles extrapolations d'une démagogie malaisée.

La conclusion n'est plus : le syndicat sera-t-il ou ne sera-t-il pas ? Il est. « Sera-t-il chrétien ou matérialiste, révolutionnaire ou réorganisateur ? Aux catholiques de répondre et de former l'élite qui conduira la masse. »

(L'Action Populaire, de Reims).

POUR LOGER L'OUVRIER

Nos lecteurs savent que c'est là une des questions qui nous tiennent le plus au cœur.

Comment assurer une demeure saine, convenable et à bon marché aux familles ouvrières, surtout aux familles nombreuses ?

Un de nos amis, M. J. Moyelle, a traité la question dans une intéressante étude, très appréciée de nos lecteurs. Elle est intitulée « La solution qu'il préconise semble avoir inspiré un groupe honnête, qui est entré dans la voie des réalisations de la manière suivante : »

« L'Association déclarée s'est constituée dans le but de constituer, par souscriptions, des fonds qu'elle emploie à suppléer la somme, fort souvent restreinte, que des familles honnêtes et nombreuses peuvent appliquer à l'habitation. »

Vous voyez, leur dit-elle, 7-10-12 personnes dans deux petites pièces, mal aérées, mal éclairées ; cherchez un local plus habitable et, dans une certaine mesure, l'Association paiera la différence de prix. Tel est, en deux mots, ce système qui n'exige ni constitution de sociétés à gros capitaux, ni construction, administration, gestion d'immeubles. Rien de plus simple, plus pratique, moins aléatoire.

Il serait à désirer que partout, ces exemples fussent suivis. Cette Association a pris pour titre la « Grande Famille ». Elle a son siège, 18, rue du Plat, Lyon, où l'on s'adresserait pour tous renseignements.

Le Budget du Commerce

L'examen de ce budget donne lieu tous les ans à une discussion générale du plus haut intérêt : on y passe en revue les différents services de ce ministère, et les critiques, les desiderata et les vœux qui en sont la conséquence sont généralement formulés dans le cours de la séance.

Cette année, l'enseignement technique et professionnel est revenu en discussion. Après le Congrès de Roubaix, on ne pouvait pas dire que la question n'ait pas été abondamment traitée. M. Pléssier a montré combien nous étions en infériorité, en France, 80.000 jeunes gens seulement reçoivent l'enseignement technique, et on n'accorde qu'une faible subvention de 15 millions, alors qu'en Suisse elle est de 50 millions, en Angleterre et en Allemagne de 50 millions. On n'hésite pas à dépenser beaucoup pour recueillir abondamment. Fructueuse dépense, en effet, puisque, dans ces deux pays, 600.000 jeunes gens sont, tous les ans, préparés au commerce et à l'industrie, et, par expérience, on peut apprécier la valeur agissante de cette préparation. On ne peut que louer M. Pléssier d'avoir demandé la création d'une école normale pour cet enseignement qui doit être très largement doté par le budget.

Avec M. Modeste Leroy, il fut question de la crise de l'apprentissage : comme son collègue, il demande des écoles pratiques de commerce et d'industrie et l'ouverture de nombreux cours professionnels. Ici encore, nous avons eu quelques chiffres instructifs, ils montrent qu'à l'étranger, on s'en donne davantage, on le fait aussi dans de meilleures conditions de rendement. Ainsi, la dépense budgétaire moyenne par élève est de 282 francs dans les écoles de commerce en France, de 115 à 115 à Tourcoing et à 99 à Roubaix tandis qu'en Allemagne, ainsi que le constate le rapporteur de ce budget, M. Raoul Péret, pour les cours professionnels, ce prix n'excède pas 25 francs ; mais il faut observer que dans ce prix sont compris les fonctionnaires 362 nous suivis par 5.000 élèves, notre dépense moyenne s'abaisse très sensiblement, au point de se rapprocher de très près de la moyenne allemande.

Toutes ces critiques qui, du reste, ne sont pas nouvelles, car tous les ans elles reviennent avec quelques variantes, ont un résultat appréciable : le ministre a déclaré

que l'Ecole normale préparera un rapport qui sera installé en Arts et Métiers de Paris à l'automne 1912.

Le rapporteur annonce, de son côté, que la Commission du budget a augmenté de 600.000 francs le crédit affecté aux écoles normales d'enseignement technique. C'est là un effort sérieux, fait à remarquer, et il demande à l'initiative privée, aux associations professionnelles nationales, de créer des cours professionnels.

Il fut aussi question, dans la discussion du budget du commerce et de l'organisation de crédit commercial, en faveur du petit commerce, pour venir en aide aux petits patrons, pour lesquels il est si difficile de subsister à côté des grandes maisons pourvues d'abondants capitaux.

Une Commission extra-parlementaire a été constituée, à répondre au ministre, pour examiner les moyens d'organiser le crédit commercial si désirable, et la Commission comprend des représentants patrons et ouvriers. Ce n'est pas tout, M. Coubeyre déclare qu'il demandera la mise à l'ordre du jour très prochain des propositions tendant à assurer le développement de l'enseignement professionnel. Ce fut le mot de la fin.

Informations générales Le 1^{er} Janvier

Les réceptions à l'Élysée

Les traditionnelles visites des corps constitués au chef de l'État ont eu lieu dans l'ordre et le cérémonial accoutumés. Pour recevoir ses hôtes, le palais de l'Élysée avait revêtu sa parure des grands jours.

Le ministre se sont présentés les premiers puis les présidents du Sénat et de la Chambre.

Au cours des réceptions à l'Élysée, le Vice-Président du Conseil d'État a dit à M. Fallières : « Si tel est le devoir du Conseil d'État de se renfermer strictement dans la mission qui lui est dévolue, on ne saurait lui contester le droit de s'associer aux préoccupations de l'opinion publique ; permettez-moi de vous dire que nous avons suivi, non sans émotion, les patriotiques efforts qui ont été faits par le Gouvernement de la France pour donner une nouvelle étendue et une nouvelle extension à son empire colonial. »

Le Vice-Président a terminé son allocution en disant que l'autorité administrative puis la force qui lui est nécessaire au sein de l'autorité gouvernementale et qu'il importe donc pour la bonne administration de ce pays que le Gouvernement reste toujours possesseur de ses légitimes prérogatives.

De son côté le Président de la Chambre de Commerce a fait une brève allusion aux derniers événements : « Le monde du travail, à-t-il dit, s'est associé aux patriotiques angoisses, il est heureux de la solution définitive qui n'a pas permis à ce pays de contribuer à l'extension de l'influence française dans le monde en offrant de nouveaux débouchés à l'activité nationale sur la vieille terre d'Afrique. »

M. le Président a déclaré que ces sentiments étaient ceux de toutes les Chambres de Commerce.

M. Fallières tend aussitôt après les vœux.

A midi il reçoit à déjeuner les ministres, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur de Paris, le directeur du protocole, le secrétaire général de la présidence, le chef du secrétariat particulier, le directeur du local plus habitable et, dans une certaine mesure, l'Association paiera la différence de prix. Tel est, en deux mots, ce système qui n'exige ni constitution de sociétés à gros capitaux, ni construction, administration, gestion d'immeubles. Rien de plus simple, plus pratique, moins aléatoire.

LE CORPS DIPLOMATIQUE

À 2 heures, le Président a reçu le corps diplomatique.

M. Fallières, doyen du corps diplomatique, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président, le corps diplomatique, ici réuni, est heureux de vous présenter, à l'occasion de la nouvelle année, ses vœux de prospérité et de succès pour votre personne et pour la France.

Nous sommes persuadés que le Gouvernement de la République, s'inspirant du grand principe de la solidarité internationale, appliquera, comme par le passé, son puissant concours à toutes ces œuvres qui auront pour but l'amélioration de l'humanité et le progrès de la civilisation.

M. Fallières a répondu en ces termes : Monsieur l'ambassadeur, je remercie le corps diplomatique des félicitations et vœux que vous venez de m'adresser avec autant de bon vouloir que de sincérité. En son nom, à la France et au Président de la République.

Je vous suis particulièrement gré d'avoir exprimé la confiance que la France a en vous, et de donner un concours sans réserve à toutes les œuvres de progrès. Vous ne me contredirez pas si j'avance que, dans le concert des Nations, elle peut revendiquer sa part de gloire et de prestige, et que la civilisation moderne recueille les bienfaits.

Comme vous, monsieur l'ambassadeur, nous avons lieu de nous féliciter d'avoir vu, au cours de l'année qui vient de finir, le Président de la République des États-Unis d'Amérique, donner une précieuse adhésion au principe de l'arbitrage, puissent des applications répétées de ce principe, déterminer des hommes et les choses, une orientation décisive vers la solution pacifique des litiges internationaux.

Messieurs, vous voudrez bien transmettre, aux souverains et aux chefs d'État que vous avez l'honneur de représenter auprès de nous, les vœux que je forme pour le bonheur de leurs augustes personnes et la prospérité de leurs pays.

FÉLICITATIONS OFFICIELLES

À l'occasion du 1^{er} janvier, le Président a reçu des télégrammes de félicitations de L. M. l'Empereur de Russie, le roi d'Angleterre, le roi d'Italie, le Sultan de Turquie, le roi des Belges, le roi des Bulgares, le roi de Grèce, le roi de Monténégro, le roi de Norvège, le roi de Danemark, le roi de Serbie, le roi de Suède, etc.

A l'Étranger

Berlin. — Comme de coutume, les réceptions habituelles ont eu lieu à la Cour. L'Empereur a reçu le corps diplomatique.

Madrid. — M. Geoffroy, ambassadeur de France en Espagne, a reçu le corps diplomatique et a félicité les Français résidant en

Espagne pour la belle attitude qu'ils ont observée en ce moment.

L'ambassadeur, parlant des négociations, a déclaré qu'elles étaient de nature très délicate, mais qu'elles se poursuivaient avec le plus vif désir et le plus grand cordial pour aboutir à une solution satisfaisante.

Bruxelles. — Le ministre de France a reçu lundi la colonie française. Il a déclaré qu'il s'efforcera d'affermir les relations entre la France et la Belgique dont l'Hospitalité est si cordiale et si affectueuse.

Nous songeons tous, a ajouté le ministre de France, à la patrie, et s'il était nécessaire nous ferions tous notre devoir, mais simplement, en sacrifiant même tous nos intérêts. Tout est possible en ce monde, le ne vois pas cependant de gros dangers menaçant la terreur, ce qui ne nous empêcherait pas de regarder l'avenir en face.

Rome. — M. Berrone, ambassadeur de France en réponse aux souhaits qui lui furent présentés a réaffirmé la puissance de l'influence française et il a ajouté : « Je suis fier de l'honneur et de la fierté de la France d'être ainsi, car ses actes ne profitent pas seulement à elle, mais à toutes les nations. »

Il a fait une allusion aux fêtes du cinquantième de l'Unité Italienne, et à l'acquisition du palais Farnèse, symbole du pacte d'amitié qui unit les deux nations latines.

Constantinople. — M. Bompard, ambassadeur de France, a reçu lundi les protégés français et suisses.

Tanger. — La colonie française a été reçue lundi à la légation. Le doyen s'est félicité des résultats acquis en 1911, dont il espère un développement rapide.

ARRIVÉE du capitaine Lux à PARIS

IL FAIT VISITE AU MINISTRE DE LA GUERRE

Le capitaine Lux s'est rendu lundi matin à neuf heures, au ministère de la guerre. Comme il était normal, c'est au chef d'état-major de l'armée que le capitaine s'est présenté.

Le général Dubail l'a ensuite introduit dans le cabinet de M. Messimy.

On garde, au ministère le plus strict mystère sur cette entrevue.

Il semble que l'on veuille soustraire le capitaine Lux aux acclamations par lesquelles les Parisiens seraient heureux de saluer son acte audacieux et bien français.

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles le capitaine Lux s'était évadé, la nuit de Noël, de la citadelle allemande de Glatz où il était emprisonné pour espionnage.

Depuis ce moment, on n'avait plus de ses nouvelles et l'inquiétude était grande dans la famille de l'officier, dans le monde militaire et dans le public français. Mais le vaillant officier a réussi à déjouer les policiers allemands.

L'ARRIVÉE À PARIS

C'est dimanche matin, à sept heures, que le capitaine a débarqué à la gare, venant de Belfort par la Suisse et l'Italie. Quelques personnes l'attendaient.

La réception fut courte, discrète, et passa inaperçue.

Le capitaine se rendit rue Connet, près de la place de la Nation, chez son frère, lieutenant au 46^e fantassin, détaché au ministère de l'Armée. Il y trouva un autre de ses frères, officier aussi, et appartenant à la garnison de Toul, et sa sœur, Mlle Lux, institutrice à Paris.

On devine avec quelle joie il fut accueilli ; il trouva son ancien chef, le colonel de Belfort, et il se trouva en compagnie d'actuellement à Paris et l'ambassadeur avec émotion.

Le capitaine Lux a évité la rencontre des journalistes, et il désire garder le secret le plus absolu sur les péripéties de son évasion.

Les trois jours d'une permission régulière de la place de Belfort, et il est à supposer qu'il séjournera dans cette ville avant de gagner Paris.

Le capitaine se fit ensuite connaître chez des amis personnels, dont le ministère de la Guerre possède son adresse.

L'ÉVASION DU PRISONNIER

La citadelle de Glatz est bâtie sur une colline qui surplombe la ville ; elle ressemble au donjon de Vincennes.

Co n'est pas sans peine que le capitaine Lux a pu s'évader de ces geôles allemandes.

Ces faits se vendra compte de la difficulté de l'entreprise, lorsqu'on saura que cet officier mit quatre heures à s'échapper d'un barreau de sa prison et fut profité, pour « sauter le mur », comme on dit à la caserne, du moment où le factionnaire, dans sa promenade de va-et-vient, avait le dos tourné.

Les relations entre eux étaient, en effet, assez faciles.

En outre, la nuit de Noël est pour les Allemands une nuit de fête ; dans chaque corps de garde fleurit un arbre de Noël, on boit, les sentinelles relâchent forcément leur surveillance et il est facile à ce moment de leur jouer un vilain tour.

L'audacieux officier avait été condamné pour espionnage, à une peine de quinze ans de détention. On sait que le tribunal de Leipzig abaisse cette peine à six années d'arrêt pour le capitaine Lux.

L'ATTENTAT contre le garçon de recette

À l'heure actuelle, la police croit posséder le fil conducteur de l'affaire, mais des assassinats, on est sûr.

On possède l'état-civil de l'un d'eux, Edmond Carouy, dit Raoul Leblanc, anarchiste notoire, d'origine belge ; mais de ses quatre complices on ne connaît que des sobriquets.

C'est bien peu ! Les nouvelles données sur l'état du garçon de recette sont moins bonnes.

Tramway contre autobus

ACCIDENT RUE REAUMUR
Paris, 1^{er} janvier. — Un tramway de l'Est-Parisien, à tamponné, vers onze heures, rue Reaumur, à la hauteur du numéro 93, un autobus Paris-Saint-Martin-Grenelle. Par suite du choc, les deux voitures ont été gravement endommagées.

Trois des voyageurs occupant l'autobus et le conducteur du tramway ont été légèrement blessés.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, ils ont été reconduits à leur domicile.

LA REVOLUTION CHINOISE

HANKÉOU ATTAQUÉE
Pékin, 1^{er} janvier. — Selon des rapports du gouvernement, 4000 révolutionnaires ont attaqué hier soir Hankéou. Le combat continue.

Les impériaux saisissent avec plaisir l'occasion d'éviter les conséquences de la convention de Pékin considérée comme devant procurer sans doute la victoire aux républicains.

Chronique Sportive FOOTBALL-ASSOCIATION

LES MATCHES DU 31 DECEMBRE
Le Stade Français (1) bat l'Olympique Lille (mixte) par 2 buts à 1.

Lille. — Partie jouée sur le terrain de l'avenue de Dunkerque.

L'équipe de J.O.L., composée de 2 équipiers titulaires, 10 remplaçants et 2 réserves, a été vaincue par la bonne équipe du Stade renforcée par la présence dans la ligne d'avants des deux frères Mathieu, du Racing de France.

Le Stade marqua le premier but sur un mauvais arrêt de May qui a le tort de conserver la balle au lieu de dégager de suite.

Le second est venu à la suite d'une passe d'un lillois à Nicolas.

Avant la mi-temps, l'O. L. marqua sur penalty son seul but très bien coté par Boda.

La seconde mi-temps fut plutôt à l'avantage des Olympiens dont les avants ne surent pas profiter des occasions offertes, le résultat ne change pas jusqu'à la fin de la partie.

Le Club Athlétique de la Société Générale (1) bat l'Union Sportive Tourquennoise (mixte) par 4 buts à 1.

Le Stade Roubaisien et le Club Français fornt match nul à Paris, par 2 buts à 2.

L'Olympique Paris (6) bat l'équipe correspondante de l'U. S. T. à Lille, par 6 buts à 1.

FRANCE-ANGLETERRE

L'équipe d'Angleterre A. F. A. bat l'équipe de France à Tuffnell Park par 7 buts à 2.

L'équipe de France sauve l'honneur mais fut néanmoins surclassée par l'équipe d'Angleterre qui imposa son jeu. Le score s'arrêta finalement à 7 à 2.

Le Stade Roubaisien et le Club Français fornt match nul à Paris, par 2 buts à 2.

L'Olympique Paris (6) bat l'équipe correspondante de l'U. S. T. à Lille, par 6 buts à 1.

FOOTBALL RUGBY

L'Irlande triompha de la France par onze points (3 essais, 1 but à 6 points (3 essais)).

Paris. — La quatrième rencontre France-Irlande a été l'occasion d'une victoire pour les Irlandais, mais non pas d'un écrasement pour les Français.

Les Irlandais ont marqué 11 points (3 essais, 1 but à 6 points (3 essais)).

1/80 dudit salaire moyen, défini par l'article 8 de la loi du 21 juillet 1909.

« Les minima fixés au paragraphe précédent entrèrent en compte dans le calcul des pensions, de reversibilité. »

« En outre, le montant des pensions de retraite ne pourra dépasser, pour les agents, employés ou ouvriers ayant opté pour le régime de la loi du 21 juillet 1909, ou obligatoirement affiliés à ce régime, les maxima établis en conformité de l'article 4 de cette loi ; pour les agents, employés et ouvriers n'ayant pas opté pour le régime de la loi du 21 juillet 1909, les maxima établis par le règlement auxquels ils sont actuellement et demeurent affiliés. »

« Article deuxième. — Pour se procurer les fonds nécessaires au supplément de charges en capital, résultant de l'application de la présente loi, les Compagnies de chemins de fer et l'Administration des chemins de fer de l'Etat recourront à des émissions d'obligations, sauf quand elles seront dispensées, par décision des ministres des travaux publics et des finances.

« Les règles des troisième, quatrième et cinquième paragraphes de l'article 10 de la loi du 21 juillet 1909 seront applicables, en ce qui concerne la présente loi, sous les modalités à déterminer par les ministres des travaux publics et des finances.

« Les obligations émises par les Compagnies seront remboursables pendant la durée de leurs concessions respectives, c'est-à-dire par l'Administration des chemins de fer de l'Etat le sera dans un délai de 50 années.

« Les charges effectives (intérêts, amortissements et frais accessoires des emprunts dûment justifiés) seront prélevées sur le produit net du compte unique d'exploitation.

« Article troisième. — Dans le délai maximum de deux mois après la promulgation de la présente loi, les administrations de chemins de fer devront soumettre les nouveaux règlements nécessaires pour l'application de ladite loi à l'homologation du ministre des travaux publics, qui statuera dans les six mois des conditions prévues par la loi du 27 décembre 1890, modifiée par la loi du 10 avril 1902.

« Article quatrième. — Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées. »

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, et y joindre le nom de la commune, le numéro de la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, joindre à la demande un enveloppe timbrée de dix centimes.

— Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

Armenières, L. M. N. 4. — 1^{er} Votre point de 7 kilos sur une taille de 1,74 est certainement trop faible. Je ne sais pas ce que vous avez essayé. Cependant, ce n'est pas certain. Par votre taille, vous ne pouvez être affecté qu'à l'infanterie ou à l'artillerie. Mais pour cette dernière arme, en ce qui concerne les postes, il y a des postes très intéressants, comme par exemple : 1^{er} Si vous êtes fils d'ouvrier, dans les conditions requises pour pouvoir opter, vous pouvez sans autre service qu'un simple engagement de six mois, être affecté à un poste de paix ; 2^o Si vous êtes fils d'ouvrier, vous pouvez vous faire inscrire au Conseil de révision, vous pourriez vous faire inscrire au Conseil spécial qui siège au 24 août et 4 septembre.

Alaise et Arras. — Le programme d'examens à Saint-Maixent est assez chargé, surtout depuis deux ou trois ans. La composition française et la composition d'histoire et de géographie sont de la force de l'enseignement primaire. Les mathématiques (algèbre) et la physique et de chimie. Malgré cela, et bien que vous soyez un peu jeune, vous pouvez profiter des occasions offertes